Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_170-DE

**Délibération n° 2026.170**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

**Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00**

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

**Étaient présents** : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

**Nombre de Conseillers Communautaires :**

| | |
|---|---|
| En exercice : | 58 |
| Présents : | 54 |
| Pouvoirs : | 1 |
| Votants : | 55 |

**Date de la convocation** : 2 juin 2026

**Date d'Affichage** : 9 juin 2026

**Vote :**

| | |
|---|---|
| Pour : | 55 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

**Étaient excusés** :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

**Secrétaire de séance** : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

**2026.170 - Mobilités – Acquisition d'une emprise de terrain en vue de la réalisation de la maison des mobilités**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_170-DE

**Fougères Agglomération** **2026.170**

## 2026.170 - Mobilités – Acquisition d'une emprise de terrain en vue de la réalisation de la maison des mobilités

Depuis 2020, Fougères Agglomération et la Ville de Fougères se sont accordées pour copiloter et cofinancer un projet de Pôle d'Echange Multimodal, place de la République à Fougères. Cette nouvelle infrastructure a pour vocation de faciliter le déploiement des modes actifs et de transports en commun à l'échelle de la Ville et de toute l'agglomération. Il s'inscrit au sein d'un projet urbain qui redonne toute sa place à la végétalisation et au petit ru du Bulot.

Dans le cadre du projet de PEM, est envisagée la construction d'une Maison des mobilités, véritable lieu dédié à l'intermodalité. Son implantation est prévue à l'interface entre le Centre-ville et la polarité composée par le cinéma, la médiathèque et la gare routière. En ce sens, le permis d'aménager PA 035 115 25 00001 délivré pour la réalisation du PEM le 15/07/25 contient le détachement d'un lot à bâtir.

Le projet a été co-construit avec l'écosystème vélo local :

- Osez le Vélo, Roazhon Mobility, Arhes, plateforme de mobilités SOLIMOB
- SPL Tourisme, boutique SNCF, Transdev Fougères (SURF bus et vélo),
- Région Bretagne BreizhGO et Korrigo, Département Ille et Vilaine
- Pôle ESS du Pays de Fougères, Institut Paul Cézanne, Ville de Fougères

La maîtrise d'œuvre confiée à CF Architecture en groupement avec les bureaux d'études ECIE et Chaumont se traduira par la conception-réalisation :

- D'un bâtiment **totem** d'environ 250 m² permettant d'accueillir : guichet unique des transports pour information voyageur et vente de titre (transports urbains, interurbains, vélos, SNCF…), espace d'animation notamment pour les associations cyclistes, lieu de location de vélos longue durée, lieu d'accueil de permanences dédiées au changement de comportement, espace de sensibilisation grand public et de promotion de la Régalante…
- D'un parvis d'environ 260 m² permettant d'y accueillir des évènements mobilités
- A forte composante environnementale et énergétique : matériaux biosourcés, bioclimatisme, consommations énergétiques minimales, renouvelables si nécessaire, réemploi de matériaux, etc…
- Une partie du chantier sera également participative

Ce projet est estimé à 800 000 euros HT hors maîtrise d'œuvre et incarnera donc la « culture intermodalité » des mobilités (urbain, interurbain (navettes+Breizh go, cyclable, covoiturage) de façon concomitante à la mise en œuvre de la nouvelle offre de service de transports urbains, récemment votée par Fougères agglomération. Ce nouveau contrat prévoit en effet à partir de 2029 une hausse globale de +18 % de courses par jour sur l'ensemble du réseau SURF ainsi que son extension vers les communes de Romagné (Les Estuaires) et Saint Sauveur des Landes.

Le projet bénéficie d'accord de principe de financement de la part du Département d'Ille et Vilaine et de la Région Bretagne (Appels à projets « mobilités » et « bâtiments performants »). Il fait l'objet de recherches de financement complémentaires.
Compte tenu de l'enjeu que représente ce projet pour l'ensemble des utilisateurs du futur pôle d'échange multimodal et par ailleurs du bénéfice attendu de cet équipement d'intérêt général pour les habitants de l'agglomération et de la commune de Fougères, la Ville de Fougères a considéré que les contreparties apportées étaient suffisantes pour valider une cession du terrain à un prix inférieur à sa valeur (jurisprudence Commune de Fougerolles, n° 169473).

Cette cession interviendra sans déclassement préalable du domaine public, dans les conditions fixées par l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise que « les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_170-DE



à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

Il est précisé par ailleurs que les services fiscaux ont évalué la valeur vénale de ce terrain à 21 euros HT le m², soit 10 700 euros HT et hors droits.

Aussi, la commune de Fougères a répondu favorablement à la demande d'acquisition à l'euro symbolique de la surface d'environ 511 m² faite par Fougères Agglomération.
Fougères Agglomération devra s'acquitter des frais d'acte et de bornage.

Vu l'avis de la commission Mobilités en date du 12 novembre 2025.

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 1er juin 2026 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise de terrain d'environ 511 m² tel que définie au permis d'aménager PA 035 115 25 00001 auprès de la ville de Fougères ;
- **DE VALIDER** la prise en charge des frais d'acte et de bornage ;
- **D'AUTORISER** la présidente ou la vice-présidente à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET